



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE  
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : [Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr](mailto:Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr)

Aguessac, le 13 décembre 2018

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du Mercredi 12 décembre 2018

Membres présents : CAREL René, MARTY Gilles (Aguessac) LADET Raymond, BOUDOU Jacques (La Cresse) PONS Bernard (Verrières), VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), ALBIGES Jean-Claude, MONTROZIER Alain (Compeyre), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

### - Admission de sommes en non-valeur

Suite à l'impossibilité de recouvrer des titres de recette de l'exercice 2017, et suite au Procès-Verbal de carence établi par huissier, le conseil syndical décide d'admettre en non-valeur la somme de 742.81€

Voté à l'unanimité

### - Décision modificative eau (DM n°4)

Désignation	diminution de crédits		augmentation de crédits	
D 61523 : réseaux			10 000.00 €	
R 75888 : Autres			10 000.00 €	

Voté à l'unanimité

### - Modifications RIFSEP

A compter de l'exercice 2019, le CIA (complément indemnitaire annuel) sera versé avec le salaire de janvier de l'année N+1. En effet, le montant indemnitaire est fixé en fonction du bilan de l'entretien professionnel, qui a lieu fin décembre de l'année N.

Voté à l'unanimité

### - Assainissement de Fontaneilles

Dossier présenté par le cabinet Gaxieu- le montant des travaux est d'estimé à environ 170 000 €.

Accord pour lancer la consultation et demander les subventions.

Voté à l'unanimité

- **Assainissement de Vézouillac**

Il est demandé au cabinet Fourcadier de revoir le montant des travaux en choisissant un autre emplacement de la station d'épuration, et en prévoyant une station d'épuration de 70 Equivalent/habitants au lieu de 40 Equivalent/habitants

Voté à l'unanimité

- **Contrats de Maitrise d'œuvre**

Dans un souci de simplification et de bonne coordination, le conseil syndical décide de confier la maitrise d'œuvre au cabinet Gravellier Fourcadier pour la partie réseaux eau potable et eaux usées dans le cadre des projets suivants :

- Compeyre : RD en traverse – aménagement cœur de village
- Aguessac : future école intercommunale
- Rivière-sur-Tarn : aménagement lotissement les Vergers de Mouret, chacune de ces communes ayant confié la maitrise d'œuvre pour les travaux de voirie et réseaux au cabinet Gravellier Fourcadier

Voté à l'unanimité

- **Station d'épuration de Millau**

Un avenant à la convention initiale de 2003 (pour une durée de 40 ans) est établi entre le SIVOM et la Commune de Millau, suite au changement de délégataire. L'augmentation initialement annoncée de 0.28 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est finalement lissée sur 3 ans. Le Conseil Syndical autorise monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Le Président du SIVOM,  
Gilbert FAUCHER

